

# PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAL DE COLFONTAINE

Séance du 19 Juin 2012

**Présents :** MM. L. D'ANTONIO, Bourgmestre-Président  
L. LEFEBVRE, F. COLLETTE, JF. LACOMBLET, JC. COPENAUT, G.  
NINFA, Echevins  
P. PIERART, L. COLLART, MM. DOMINGUEZ, Ph. SCUTNAIRE, S.  
LIBERT, C. DASCOTTE, O. MATHIEU, K. MARIAGE, L. RIZZO, F.  
LELEUX, M. MESSIN, S. MURATORE, M. DEKOSTER, G. MALERBA, Y.  
LOUAHED, F. MOTTE, B. SARTEAUX, A. BOEHM, Conseillers  
Communaux  
M. HUART, Présidente du CAS  
JP. CULEM, Secrétaire Communal

**Excusées :** M. JOLY, F. ITALIANO, C. PLUMAT

---

La séance publique est ouverte à 18 H 33

## I. SEANCE PUBLIQUE

### 1) Installation d'un Conseiller Communal et prestation de serment

Entend la prestation de serment de Monsieur Alain BOEHM en qualité de Conseiller Communal sur la liste PS : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ». Monsieur Alain BOEHM est installé comme Conseiller Communal. Il précise qu'il siège comme indépendant.

### 2) Communications de Monsieur le Bourgmestre

Entend les communications de Monsieur le Bourgmestre.

- La question orale de Monsieur P. PIERART portant sur la polémique de la présence d'amiante dans le bâtiment de « Bell téléphone » ainsi que la question orale de Mesdames DOMINGUEZ, DEKOSTER, ITALIANO et DASCOTTE, ne feront l'objet que d'une seule réponse. Monsieur le Bourgmestre demande donc à Mme DASCOTTE de bien vouloir poser la question, et ce si Mr PIERART n'y voit pas

d'objection.

- La question d'actualité de Monsieur Piérart portant sur la fuite de gaz face à l'école Nazé sera traitée avant le huis clos.
- La question d'actualité de Madame Dominguez ne sera pas traitée car elle ne relève pas de l'actualité.
- Le Conseil Communal décide à l'unanimité d'examiner les points 38, 39, 40 avant les questions orales et d'actualité

3) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Communal du 17 Avril 2012

Par 16 voix pour (MM. L. D'ANTONIO, L. LEFEBVRE, F. COLLETTE, JF. LACOMBLET, JC.COPENAUT, G. NINFA, L. COLLART, Ph. SCUTNAIRE, S. LIBERT, O. MATHIEU, K. MARIAGE, F. LELEUX, M. MESSIN, S. MURATORE, G. MALERBA, Y. LOUAHED) et 8 abstentions (P. PIERART, MM. DOMINGUEZ, C. DASCOTTE, L. RIZZO, M. DEKOSTER, F. MOTTE, B. SARTEAUX, A. BOEHM) approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil Communal du 17 Avril 2012.

4) Approbation des comptes annuels 2011 de la RCO « Agence de Développement Local »

Par 16 voix pour (MM. L. D'ANTONIO, L. LEFEBVRE, F. COLLETTE, JF. LACOMBLET, JC.COPENAUT, G. NINFA, L. COLLART, Ph. SCUTNAIRE, S. LIBERT, O. MATHIEU, K. MARIAGE, F. LELEUX, M. MESSIN, S. MURATORE, G. MALERBA, Y. LOUAHED) et 8 abstentions (P. PIERART, MM. DOMINGUEZ, C. DASCOTTE, L. RIZZO, M. DEKOSTER, F. MOTTE, B. SARTEAUX, A. BOEHM) décide :

ARTICLE 1 : D'approuver les comptes annuels 2011 de la Régie Communale Ordinaire « ADL ».

ARTICLE 2 : De prendre connaissance du rapport de gestion pour l'exercice 2011.

ARTICLE 3 : De fixer l'intervention financière communale 2011 au montant de 31 300,00 €.

5) Présentation du rapport d'activités de l'ADL – RCO 2011

Par 16 voix pour (MM. L. D'ANTONIO, L. LEFEBVRE, F. COLLETTE, JF. LACOMBLET, JC.COPENAUT, G. NINFA, L. COLLART, Ph. SCUTNAIRE, S. LIBERT, O. MATHIEU, K. MARIAGE, F. LELEUX, M. MESSIN, S. MURATORE, G. MALERBA, Y. LOUAHED) et 8 abstentions (P. PIERART, MM. DOMINGUEZ, C. DASCOTTE, L. RIZZO, M. DEKOSTER, F. MOTTE, B. SARTEAUX, A. BOEHM) décide d'arrêter le rapport d'activités de l'Agence de Développement Local 2011 selon le canevas imposé par le pouvoir subsidiant

6) Intercommunale IRSIA – Assemblée générale ordinaire le 20 Juin 2012

A l'unanimité, approuve les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 20 Juin 2012 de l'Intercommunale IRSIA, à savoir :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 21 Décembre 2011
2. Présentation des comptes de l'exercice 2011
3. Rapport comptable, de gestion, d'activités relatif à l'exercice 2011
4. Rapport du Commissaire Réviseur
5. Approbation des comptes annuels
6. Affectation du résultat
7. Décharge à donner aux administrateurs
8. Décharge à donner au Commissaire Réviseur
9. Désignation de M. Sairy au Conseil d'Administration en remplacement de M. Minni, démissionnaire

7) Centre Intercommunal de Santé « A. NAZE » - Assemblée générale ordinaire le 25 Juin 2012

A l'unanimité, approuve les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du Centre Intercommunal de Santé A. Nazé du 25 Juin 2012 :

- 1, Rapport de gestion
- 2, Rapport du Commissaire, Réviseur d'entreprises
- 3, Approbation des comptes annuels  
Proposition de décision : l'Assemblée approuve les comptes de l'exercice clôturé le 31 Décembre 2011
- 4, Affectation des résultats : Proposition de décision : l'Assemblée accepte la proposition du Conseil d'Administration
- 5, Décharge aux administrateurs  
Proposition de décision : l'Assemblée donne décharge aux administrateurs
- 6, Décharge au Commissaire, Réviseur d'entreprises  
Proposition de décision : l'Assemblée donne décharge au Commissaire, Réviseur d'entreprises

8) Intercommunale IEH - Assemblée générale statutaire le 25 Juin 2012

A l'unanimité, approuve les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale statutaire du 25 Juin 2012, à savoir :

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration – Rapports du Contrôleur aux comptes sur les opérations de l'exercice 2011
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2011 et de l'affectation du résultat
3. Décharge aux administrateurs et contrôleur aux comptes pour l'année 2011

4. Nomination statutaire

9) Intercommunale IGH - Assemblée générale statutaire le 25 Juin 2012

A l'unanimité, approuve les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale statutaire du 25 Juin 2012, à savoir :

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration – Rapports du Contrôleur aux comptes sur les opérations de l'exercice 2011
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2011 et de l'affectation du résultat
3. Décharge aux administrateurs et contrôleur aux comptes pour l'année 2011
4. Nomination statutaire

10) Intercommunale CHU Ambroise Paré - Assemblée générale le 28 Juin 2012

A l'unanimité, approuve les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 28 Juin 2012, à savoir :

1. Approbation du procès-verbal du 22 Décembre 2011
2. Rapport annuel de gestion – année 2011
3. Présentation des comptes relatifs à l'exercice 2011
4. Rapport du collège des contrôleurs
5. Rapport du commissaire – réviseur
6. Approbation des comptes 2011
7. Décharge aux administrateurs
8. Décharge aux membres du collège des contrôleurs
9. Décharge au commissaire – réviseur
10. Désignation du Docteur Michèle Brasseur, en qualité d'administrateur représentant l'Association des médecins HSG, en remplacement du Docteur Pierre LEBLICQ
11. Désignation de Monsieur Marcel PETRY en qualité d'administrateur, représentant Ecetia participations Société Anonyme, en remplacement de Madame Marianne PAUWELS

11) Intercommunale HYGEA - Assemblée générale le 28 Juin 2012

A l'unanimité, approuve les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 28 Juin 2012, à savoir :

1. Rapport d'activités du Conseil d'Administration pour l'exercice 2011
2. Présentation des bilans et comptes de résultats 2011
3. Rapport du réviseur
4. Approbation des bilans et comptes de résultats 2011
5. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur

6. Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation – Jetons de présence des administrateurs – Emoluments

#### 12) Intercommunale IDEA - Assemblée générale le 28 Juin 2012

A l'unanimité, approuve les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 28 Juin 2012, à savoir :

1. Rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2011
2. Présentation des bilans et comptes de résultats 2011
3. Rapport du réviseur
4. Approbation des bilans et comptes de résultats 2011
5. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur
6. Modification statutaire IDEA : Objet social – Décision de principe
7. Composition du Conseil d'administration – Modifications
8. Financement des investissements d'efficacité énergétique concernant le patrimoine immobilier des associés communaux du secteur Participations III.B associés à la Centrale d'Achat d'Energie (IPFH)
  - Approbation de la procédure à suivre
  - Approbation des missions et des tarifs in house
9. Structuration de l'ensemble des tarifs in house applicables dans le cadre de diverses prestations pour les communes associées
10. Détermination des tarifs applicables dans le cadre de diverses prestations pour les communes associées à l'IDEA - Livre B – Bureau d'Etudes et Réalisation – Prestations de géomètre ;
11. Détermination des tarifs in house applicables dans le cadre de diverses prestations pour les communes associées à l'IDEA – Livre C – Mission d'audit énergétique, étude de pré-faisabilité, cadastre énergétique, campagne de mesure, étude thermographique, étude de faisabilité PEB, mission de responsable PEB
12. Détermination des tarifs applicables dans le cadre de diverses prestations pour les communes associées – Livre D – Aménagement du Territoire et Urbanisme – autres transactions – Tarif complémentaire
13. Affiliation des CPAS au secteur historique de l'Intercommunale IDEA (en fonction des demandes des CPAS des communes associées à l'Intercommunale IDEA)

#### 13) Intercommunale IPFH – Assemblée générale ordinaire le 29 Juin 2012

A l'unanimité, approuve les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 29 Juin 2012, à savoir :

1. Rapport du Conseil d'administration et du réviseur d'entreprises
2. Comptes annuels consolidés au 31 Décembre 2011
3. Décharge à donner aux membres des organes de gestion et de contrôle ainsi qu'au réviseur pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2011

4. Recommandations du Comité de rémunération
5. Nominations statutaires

#### 14) Enseignement – Plaine de jeux “Centre de loisirs” juillet 2012

A l'unanimité, prend connaissance de l'ouverture du 03.07.2012. au 23.07.2012 et fixe le cadre et les indemnités.

##### FIXATION DU CADRE :

Coordinatrice(s)	: 5
Secrétaire-Infirmière	: 1
Animatrice (s)	: 3
Maître-nageur	: 1
Moniteur(trice)s breveté(e)s	: 14
Moniteur(trice)s (non-brevetés)	: 15
Femmes de charge (ALE)	: 5

##### FIXATION DES INDEMNITES :

Coordinatrice	: -- (*)
Coordinateur(trice)s	: 60 €/jour
Secrétaire-infirmière	: 60 €/jour
Animatrice(s)	: 14 €/la prestation
Maître-nageur	: 14 €/la prestation
Moniteur(trice)s breveté(e)s	: 50 €/jour
Monitrice brevetée	: -- (*)
Moniteur(trice)s non-breveté(e)s	: 39 €/jour
Femmes de charge (ALE)	: suivant les heures effectuées/jour

(\*) : Les coordinatrices et les monitrices brevetées ne seront pas rémunérées sur ce budget car elles bénéficient d'un contrat communal s'étalant au-delà de la période de la plaine.

#### 15) Enseignement – Augmentations de cadre

A l'unanimité, prend connaissance en application du décret du 13 juillet 1998 (création d'une classe dite « d'été »)

- Ouverture d'une demi-classe maternelle (école E. GENIN)

En raison du nombre d'élèves, décider l'ouverture d'une demi-classe maternelle à l'école E. GENIN – Place Mosselman 2, et ce à partir du 30.04.2012.

- Ouverture d'une demi-classe maternelle (école B. CARIOTTE)

En raison du nombre d'élèves, décider l'ouverture d'une demi-classe maternelle à l'école B. CARIOTTE – rue Baille Cariotte 82, et ce à partir du 30.04.2012.

**16) Enseignement – Conseils de participation des écoles communales**

**□ Composition des représentants :**

Par 16 voix pour (MM. L. D'ANTONIO, L. LEFEBVRE, F. COLLETTE, JF. LACOMBLET, JC.COPENAUT, G. NINFA, L. COLLART, Ph. SCUTNAIRE, S. LIBERT, O. MATHIEU, K. MARIAGE, F. LELEUX, M. MESSIN, S. MURATORE, G. MALERBA, Y. LOUAHED) et 8 abstentions (P. PIERART, MM. DOMINGUEZ, C. DASCOTTE, L. RIZZO, M. DEKOSTER, F. MOTTE, B. SARTEAUX, A. BOEHM) décide de ratifier la composition des cinq conseils de participation des écoles communales :

Commune de Colfontaine	Groupe scolaire A. Nazé – A. Busieau Rue du Grand Passage, 124 B 7340 COLFONTAINE
------------------------	---

**Composition du Conseil de participation**

**Délégués du Pouvoir organisateur :**

**Effectifs :**

1. Collette Francis
2. Van Britsom Gérard Directeur
3. Lefèbvre Luc

**Suppléants :**

1. D'Antonio Luciano
2. Copenaut Jean-Claude
3. Lacomblet Jean-François

**Représentants du personnel d'éducation :**

**Effectifs :**

1. Hanot Rudy Instituteur (A. Nazé)
2. Flasse Martine Institutrice (A. Busieau)
3. Simon Judith Institutrice (A. Nazé)

**Suppléants :**

1. Cornez Sylvie Institutrice (A. Nazé)
2. Mengal Gérard Instituteur (A. Busieau)
3. Honoré Isabelle Institutrice (A. Busieau)

**Représentants des parents :**

Effectifs :

1. Debruyne Angélique
2. Roland Frédérique
3. Huart Jennifer

Rue de l'incroyable, 37 - 7340 Colfontaine  
Rue du Grand Passage, 144 - 7340 Colfontaine  
Rue de l'Aisette, 74 - 7080 Eugies

Suppléants :

1. Buffe Olivier
2. Detournay Françoise
- 3.

Rue du Roi Albert, 37 - 7340 Colfontaine  
Rue du Roi Albert, 57/59 - 7340 Colfontaine

Représentants de l'environnement social, économique et culturel

Effectifs :

1. Blondiau Annie
2. Lequeu -Cornez Michèle
3. Cuevas Nadina

Directrice Centre de santé- Rue des Ferronniers, 40, 7340 C.  
Infirmière Centre de santé- Rue de Quaregnon, 7 B, 7080, Frameries  
Bibliothécaire- Rue de la Montagne, 22, 7340 Colfontaine

Membres cooptés :

Commune de Colfontaine	Groupe scolaire A. Libiez-Quesnoy Rue Albert Libiez 57 7340 COLFONTAINE
------------------------	---

**Composition du Conseil de participation**

Délégués du Pouvoir organisateur :

Effectifs :

1. Collette Francis
2. Di Bernardo Patricia
3. Lefèbvre Luc

Directrice

Suppléants :

1. D'Antonio Luciano
2. Copenaut Jean-Claude
3. Lacomblet Jean-François

Représentants du personnel d'éducation :

Effectifs :

1. Bellia Rosa
2. Bertiaux Audrey
3. Deuson Brigitte

Institutrice (A. Libiez)  
Institutrice (A. Libiez)  
Institutrice (Quesnoy)

Suppléants :

1. Pracon Céline

Institutrice (A. Libiez)



- 2.
- 3.

**Représentants des parents :**

**Effectifs :**

- |                      |  |
|----------------------|--|
| 1. Bureau Pascale    | (QUESNOY) Rue de la Limite, 113 – 7080 Eugies        |
| 2. Decamps Françoise | (LIBIEZ) Rue de la Forêt, 2 -7340 Colfontaine        |
| 3. Visconti Vincenzo | (QUESNOY) Rue du Général Leman 80a- 7340 Colfontaine |

**Suppléants :**

- |                    |   |
|--------------------|---|
| 1. Bourdji Lila    | (LIBIEZ) Rue du Général Lema, 82 - 7340 Colfontaine |
| 2. Caudron Rosine  | (LIBIEZ) Rue du Grenadier, 34 -7080 Eugies          |
| 3. Cibly Dominique | (LIBIEZ) Rue A. Descamps, 176 - 7340 Colfontaine    |

**Représentants de l'environnement social, économique et culturel**

**Effectifs :**

- |                            |  |
|----------------------------|--|
| 1. Van Oost Laurence       | (Centre Cult) – Av. G. Maigret, 12, 7030 Saint-Symphorien                        |
| 2. Lamproye Vincianne      | (Bibliothécaire)   |
| 3. Lacomblet Jean-François | Président Présence et Action Culturelles, Rue Garcia Lorca, 97, 7340 Colfontaine |

**Membres cooptés :**

Commune de Colfontaine	Groupe scolaire Cambry – A. Delattre –Abbaye Rue Lloyd George 63 7340 COLFONTAINE
------------------------	---

**Composition du Conseil de participation**

**Délégués du Pouvoir organisateur :**

**Effectifs :**

- |                     |            |
|---------------------|------------|
| 1. Collette Francis |            |
| 2. Janvier Ariane   | Directrice |
| 3. Lefèbvre luc     |            |

**Suppléants :**

1. D'Antonio Luciano
2. Copenaut Jean-Claude
3. Lacomblet Jean-François

**Représentants du personnel d'éducation :**

**Effectifs :**

1. Janvier Sylvie
2. Urbain Frédéric
3. Cornez Carine

Institutrice (Cambry)  
 Instituteur (Cambry)  
 Institutrice (Abbaye)

Suppléants :

1. Tricourt Nathalie
2. Père Nathalie
3. Duvivier Nancy

Institutrice (A. Delattre)  
 Institutrice (A. Delattre)  
 Institutrice (Abbaye)

Représentants des parents :

Effectifs :

1. Hubert Jean-François
2. Mariage Karim
3. Agelis Gérardine

Chaussée de la Cour, 64 -, 7340 Colfontaine  
 Rue du Tilleul, 15 - 7340 Colfontaine  
 Chaussée de la Cour, 90 - 7340 Colfontaine

Suppléants :

1. Alu Giovanna
2. Dulière Sébastien
3. De Filippo Carla

Chaussée de la Cour, 8 - 7340 Colfontaine  
 Rue du Bois l'Evêque, 30 - 7340 Colfontaine  
 Rue Vincent Van Gogh, 27 - 7340 Colfontaine

Représentants de l'environnement social, économique et culturel

Effectifs :

1. Leleux Martial
2. Fourmanoit Fabrice

Rue Ambroise Capiou, 2, 7340 Colfontaine  
 Avenue des Droits de l'Homme, 17, 7330 Saint-Ghislain

Membres cooptés :

Commune de Colfontaine	Groupe scolaire Centre – E. Genin Rue Saint-Pierre 60 7340 COLFONTAINE
------------------------	--

**Composition du Conseil de participation**

Délégués du Pouvoir organisateur :

Effectifs :

1. Collette Francis
2. Schoepens Annick
3. Lefèbvre Luc

Directrice

Suppléants :

1. D'Antonio Luciano
2. Copenaut Jean-Claude

3. Lacomblet Jean-François

Représentants du personnel d'éducation :

Effectifs :

- |                       |                         |
|-----------------------|-------------------------|
| 1. Dubernard Laurence | Institutrice (Centre)   |
| 2. Massy Marie-Rose   | Institutrice (E. Genin) |
| 3. Mathieu Martine    | Institutrice (E. Genin) |

Suppléants :

- |                       |                       |
|-----------------------|-----------------------|
| 1. Capron Joëlle      | Institutrice (Centre) |
| 2. Lossignol Isabelle | Institutrice (Centre) |
| 3.                    |                       |

Représentants des parents :

Effectifs :

- |                      |  |
|----------------------|--|
| 1. Gras Andrée       | Place Saint-Pierre, 6 - 7340 Colfontaine |
| 2. Soummar Samira    | Rue Sainte Louise, 35 - 7301 Boussu      |
| 3. Rhafzi Abderrahim | Place de L'Eglise, 22 - 7340 Colfontaine |

Suppléants :

- 1.
- 2.
- 3.

Représentants de l'environnement social, économique et culturel

Effectifs :

- |                    |  |
|--------------------|--|
| 1. André Jacques   | Docteur - Place de Wasmes, 42, 7340 Colfontaine            |
| 2. Maréchal Robert | Cadre SWDE, rue d'Hornu, 135, 7340 Colfontaine             |
| 3. Père Christian  | Chef d'équipe retraité - rue du Fief, 29, 7340 Colfontaine |

Membres cooptés :

- |                   |   |
|-------------------|---|
| 1. Beauvent André | Commerçant, rue du Général Lerman, 28, 7340 Colfontaine |
|-------------------|---|

Commune de Colfontaine	Groupe scolaire R. Anfouette - A. Dieu - B. Cariotte Rampe Anfouette 9 7340 COLFONTAINE
------------------------	---

Composition du Conseil de participation

Délégués du Pouvoir organisateur :

Effectifs :

- |                       |           |
|-----------------------|-----------|
| 1. Collette Francis   |           |
| 2. Smeets Jean-Michel | Directeur |

3. Lefèbvre Luc

Suppléants :

1. D'Aotonio luciano
2. Copenaut Jean-Claude
3. Lacomblet Jean-François

Représentants du personnel d'éducation :

Effectifs :

- |                         |                             |
|-------------------------|-----------------------------|
| 1. Liénart Marie-France | Institutrice (R. Anfouette) |
| 2. Courtin Lise         | Institutrice (R. Anfouette) |
| 3. Debadts Alison       | Institutrice (A. Dieu)      |

Suppléants :

- |                    |                            |
|--------------------|----------------------------|
| 1. Flamme Isabelle | Institutrice (A. Dieu)     |
| 2. Louahed Eulia   | Institutrice (B. Cariotte) |
| 3. Bellet Katy     | Institutrice (B. Cariotte) |

Représentants des parents :

Effectifs :

- |                     |  |
|---------------------|--|
| 1. Giaccio Sergio   | (P 5) Rue Maréchal Joffre, 215 - 7340 Colfontaine        |
| 2. Blanpain Nadège  | (P 4) Rue Renard et Delmée, 34 - 7300 Boussu             |
| 3. Degouys Isabelle | (Mat 1 - P 6) Rue Achille Delattre, 313 - 7390 Quaregnon |

Suppléants :

- |                       |  |
|-----------------------|--|
| 1. Terranova Carmelo  | (P 2) Rue du Berchon, 137 - 7340 Colfontaine         |
| 2. De Bartolo Pascale | (P 4 - P 5) Rue des Marcottes, 71 - 7340 Colfontaine |
| 3. Rubino Mario       | (P 4) Avenue Fénélon, 214 - 7340 Colfontaine         |

Représentants de l'environnement social, économique et culturel

Effectifs :

- |                           |  |
|---------------------------|--|
| 1. Lequeu -Cornez Michèle | Infirmière Centre de santé- Rue de Quaregnon, 7 B, 7080, Frameries |
| 2. Lamproye Vincianne     | (Bibliothécaire)   |
| 3. Van Oost Laurence      | (Centre Cult.) - Av. G. Maigret 12, 7030 Saint-Symphorien          |

Membres cooptés :

17) Maison de la Laïcité – Compte 2011 – Prendre connaissance

Prend connaissance du Compte 2011 de la Maison de la Laïcité, lequel se solde par un excédent de 12.519,00€ et une intervention communale de 11.489,28€:

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
Maison de la Laïcité	46.803,00€	34.284,00€	12.519,00€

18) Temple protestant de Pâturages – Compte 2011 – Avis

A l'unanimité, émet un avis favorable sur le Compte 2011 du Temple protestant de Pâturages, lequel présente un solde nul avec une intervention communale de 10.241,03€.

	13.241,03€	13.241,03€	0,00€
--	------------	------------	-------

19) Temple protestant de Petit Wasmes – Compte 2011 – Avis

A l'unanimité, émet un avis favorable sur le Compte 2011 du Temple protestant de Petit Wasmes, lequel présente un solde négatif de 2.951,55€ avec une intervention communale de 12.823,52€.

	16.015,16€	18.966,71€	-2.951,55€
--	------------	------------	------------

20) Temple protestant de Grand Wasmes – Compte 2011 – Avis

A l'unanimité, émet un avis favorable sur le Compte 2011 du Temple protestant de Grand Wasmes, lequel présente un solde négatif de 295,34€ avec une intervention communale de 6.941,74€.

	8.851,31€	9.146,65€	-295,34€
--	-----------	-----------	----------

21) Fabrique d'église Notre-Dame Auxiliatrice – Compte 2011 – Avis

A l'unanimité, émet un avis favorable sur le Compte 2011 de la Fabrique d'église Notre-Dame Auxiliatrice, lequel se solde par un excédent de 6.870,81€ avec une intervention communale de 35.938,50€.

	45.588,10€	38.717,29€	6.870,81€
--	------------	------------	-----------

22) Fabrique d'église Notre-Dame de Wasmes – Compte 2011 – Avis

A l'unanimité, émet un avis favorable sur le Compte 2011 de la Fabrique d'église Notre-Dame de Wasmes, lequel se solde par un excédent de 2.828,06€ avec une intervention communale de 11.690,96€.

	45.716,33€	42.888,27€	2.828,06€
--	------------	------------	-----------

23) Fabrique d'église Saint-Michel – Compte 2011 – Avis

A l'unanimité, émet un avis favorable sur le Compte 2011 de la Fabrique d'église Saint-Michel, lequel se solde par un excédent de 2.910,50€ avec une intervention communale de 32.270,49€.

	37.442,07€	34.531,57€	2.910,50€
--	------------	------------	-----------

24) Convention relative à l'octroi d'un prêt CRAC pour le financement alternatif d'investissements économiseurs d'énergie – Approbation

A l'unanimité, décide :

ARTICLE 1 : de solliciter un prêt d'un montant total de 346.384,15€ afin d'assurer le financement de la subvention pour les investissements prévus par la décision du Gouvernement wallon ;

ARTICLE 2 : d'approuver les termes de la convention ;

ARTICLE 3 : de solliciter la mise à disposition de 100% des subsides ;

ARTICLE 4 : de mandater Monsieur le Bourgmestre et Monsieur le Secrétaire communal pour signer ladite convention ;

25) Remboursement anticipé des prêts d'aide extraordinaire n°2040 et 2077 – Approbation

A l'unanimité, décide :

ARTICLE 1 : de procéder au remboursement total du solde des prêts CRAC suivants :

- prêt n°2040 pour un montant de 126.086,82 € au 30/12/2011 ;
- prêt n°2077 pour un montant de 1.135.289,07 € au 30/12/2011 ;

ARTICLE 2 : de mandater le Receveur afin de procéder au remboursement dès le 01/10/2012 ;

ARTICLE 3 : d'informer de cette décision le Centre régional d'Aide aux Communes, les Autorités de tutelle et la banque BELFIUS S.A.

26) Plan général d'urgence et d'intervention – Approbation

A l'unanimité, approuve le plan d'urgence et d'intervention de la commune de Colfontaine.

27) Mission d'architecture – Réhabilitation de la piscine

Par 16 voix pour (MM. L. D'ANTONIO, L. LEFEBVRE, F. COLLETTE, JF. LACOMBLET, JC.COPENAUT, G. NINFA, L. COLLART, Ph. SCUTNAIRE, S. LIBERT, O. MATHIEU, K. MARIAGE, F. LELEUX, M. MESSIN, S. MURATORE, G. MALERBA, Y. LOUAHED) et 8 abstentions (P. PIERART, MM. DOMINGUEZ, C. DASCOTTE, L. RIZZO, M. DEKOSTER, F. MOTTE, B. SARTEAUX, A. BOEHM) décide :

ARTICLE 1er. D'approuver le cahier spécial des charges N° 2012011 et le montant estimé du marché "Mission d'architecture - Réhabilitation de la piscine", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 4.652,89 € hors TVA ou 5.000,00 €, TVA comprise.

ARTICLE 2. De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

ARTICLE 3. Le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 12401/733-60 (n° de projet 20120004).

28) Règlements complémentaires de roulage

Monsieur O. MATHIEU quitte la séance à 18 H 57 et ne participe pas au vote de ce point.

A l'unanimité, décide d'arrêter les règlements complémentaires de roulage suivants :

ARTICLE 1. Dans la rue de Maubeuge, la division axiale existant entre les n°56 et 63 est abrogée.

\*\*\*\*\*

ARTICLE 1. Dans la rue de la Montagne, dans le sens autorisé au départ de la rue L. Pépin, la circulation est interdite à tout conducteur, sauf pour la desserte locale.

ARTICLE 2. Cette mesure sera matérialisée par le placement d'un signal C3 avec panneau additionnel reprenant la mention « SAUF DESSERTE LOCALE ».

\*\*\*\*\*

ARTICLE 1. Dans la rue Van Hasselt,

- Le sens interdit actuellement en vigueur est abrogé ;
- La circulation est interdite à tout conducteur, sauf les cyclistes, depuis le n°32 à et vers la rue de Frameries.

ARTICLE 2. Cette mesure sera matérialisée par le placement de signaux C1 avec panneau additionnel M2 et F19 avec panneau additionnel M4.

\*\*\*\*\*

ARTICLE 1. Dans la rue du Bois Levêque, dans son accès conduisant au n°75, la chaussée est divisée en deux bandes de circulation, sur une distance de 10 m, à son débouché dans la partie principale de ladite rue.

ARTICLE 2. Cette mesure sera matérialisée par le tracé d'une ligne blanche axiale continue amorcée par trois traits discontinus.

\*\*\*\*\*

ARTICLE 1. Dans la rue de la Perche, un emplacement de stationnement est réservé aux personnes handicapées, du côté pair, le long du n°38.

ARTICLE 2. Cette mesure sera matérialisée par le placement d'un signal E9a avec pictogramme des handicapés et flèche montante « 6m ».

\*\*\*\*\*

ARTICLE 1. Dans la rue des Vallées, le stationnement est organisé en conformité avec le plan (croquis), ci-joint.

ARTICLE 2. Cette mesure sera matérialisée par les marques au sol appropriées.

\*\*\*\*\*

ARTICLE 1. Dans la rue de l'Ecole, l'organisation du stationnement en totalité sur accotement en saillie existant, du côté pair, entre les n°6 et 8 est abrogé.

\*\*\*\*\*

ARTICLE 1. Dans la rue Clémenceau, l'interdiction de stationner existant entre les n°162 et 156 est abrogée sur une distance de 20 mètres.

\*\*\*\*\*

ARTICLE 1. Dans la rampe Anfouette, un passage pour piétons est établi à son débouché sur la rue Maréchal Joffre.



ARTICLE 2. Cette mesure sera matérialisée par les marques au sol appropriées.

\*\*\*\*\*

ARTICLE 1. Dans la rue Maréchal Joffre, un passage pour piétons est établi à hauteur du n°210.

ARTICLE 2. Cette mesure sera matérialisée par les marques au sol appropriées.

\*\*\*\*\*

ARTICLE 1. La zone 30 abords écoles existant dans la rampe Anfouette est étendue aux n°211 et 216 de la rue Maréchal Joffre.

ARTICLE 2. Cette mesure sera matérialisée par le placement de signaux A23 avec panneau additionnel de distance ad hoc, F4a et F4b.

\*\*\*\*\*

ARTICLE 1. Dans la rue du Baille Cariotte :

- Une zone d'évitement striée d'une longueur de 7 mètres et réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 3,5 mètres est établie, à droite dans le sens de la circulation, juste avec le passage pour piétons situé à son entrée (côté pavé de Warquignies) ;
- Les divisions axiales existant entre les n°89 et 97 ainsi qu'entre les n°15 et 19 sont abrogées ;
- Les interdictions de stationner existant entre les n°54 et 58 ainsi qu'entre le n°81 et l'entrée du cimetière de Warquignies sont abrogées ;

ARTICLE 2. Cette mesure sera matérialisée par les marques au sol appropriées.

\*\*\*\*\*

ARTICLE 1. Dans la rue Pasteur Charensol :

- La circulation est canalisée par une îlot central de type « goutte d'eau » à son débouché dans la rue du Progrès ;
- Un passage pour piétons est établi à son débouché sur la rue du Progrès ;
- Des zones d'évitement striées d'une longueur de 5 mètres et réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 3,5 mètres sont établis de part et d'autre du passage pour piétons existant à proximité du n°41 ;
- Le stationnement est organisé perpendiculairement à l'axe de la chaussée dans l'aire bitumée existant entre les n°33 et 39.

ARTICLE 2. Cette mesure sera matérialisée par les marques au sol appropriées.

\*\*\*\*\*

ARTICLE 1. Dans la rue du Tour, la vitesse maximale autorisée est limitée à 30 Km/h pour les conducteurs de véhicules dont la masse maximale autorisée est supérieure à 3,5 tonnes, entre les rues du Tas et du Berchon.

ARTICLE 2. Cette mesure sera matérialisée par le placement de signaux C43 (30 Km/h) avec panneau additionnel reprenant la mention « 3,5 T ».

\*\*\*\*\*

ARTICLE 1. Dans la Cité de la Croix-Rouge, le stationnement est interdit, le long du n°19, sur une distance de 1,5 mètre.

ARTICLE 2. Cette mesure sera matérialisée par le tracé d'une ligne jaune discontinue.

\*\*\*\*\*

ARTICLE 1. Dans la rue du Fief, une zone d'évitement striée triangulaire, d'une largeur allant de 0 à 2 mètres, est établie entre la rue de la Fourche et le n°38.

ARTICLE 2. Cette mesure sera matérialisée par les marques au sol appropriées.

\*\*\*\*\*

ARTICLE 1. Dans la rue Lloyd Geroges, un emplacement de stationnement est réservé aux personnes handicapées, du côté impair, le long du n°47.

ARTICLE 2. Cette mesure sera matérialisée par le placement d'un signal E9a avec pictogramme des handicapés et flèche montante « 6m ».

\*\*\*\*\*

ARTICLE 1. Dans la rue d'Hornu, l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées existant à hauteur du n°35 est abrogé.

\*\*\*\*\*

ARTICLE 1. Place de Wasmes, un emplacement de stationnement est réservé aux personnes handicapées, le long du n°17.

ARTICLE 2. Cette mesure sera matérialisée par le placement d'un signal E9a avec pictogramme des handicapés et flèche montante « 6m ».

Les présents règlements seront soumis à l'approbation du Ministre Wallon des Transports.

29) Aménagement d'une aire de stockage site du Pont d'Arcole – Approbation du décompte final

Monsieur O. MATHIEU rentre en séance à 19 H

A l'unanimité, décide :

ARTICLE 1er. D'approuver le décompte final du marché "Aménagement d'une aire de stockage site du Pont d'Arcole - lot 1 préparation du sol", rédigé par le Service Travaux, pour un montant de 67.544,02 € hors TVA ou 81.728,26 €, 21% TVA comprise.

ARTICLE 2. Le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 876/725-60 (n° de projet 20110017).

30) Acquisition de tableaux interactifs pour les écoles

A l'unanimité, décide :

ARTICLE 1er. D'approuver le cahier spécial des charges N° 2012012 et le montant estimé du marché "Acquisition de tableaux interactifs", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 37.000,00 € hors TVA ou 44.770,00 €, 21% TVA comprise.

ARTICLE 2. De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

ARTICLE 3. De transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.

ARTICLE 4. Le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 72212/742-53.

31) Renouvellement des terminaux Mistercash

A l'unanimité, décide :

ARTICLE 1er. D'approuver le cahier spécial des charges N° 2012013 et le montant estimé du marché "Renouvellement des terminaux bancontact", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 6.580,00 € hors TVA ou 7.961,80 €, 21% TVA comprise.

ARTICLE 2. De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

ARTICLE 3. Le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 10401/744-51 (n° de projet 20120003).

32) Acquisition de chalets en bois 2012 – Révision du marché – Approbation des conditions et du mode de passation

Par 16 voix pour (MM. L. D'ANTONIO, L. LEFEBVRE, F. COLLETTE, JF. LACOMBLET, JC.COPENAUT, G. NINFA, L. COLLART, Ph. SCUTNAIRE, S. LIBERT, O. MATHIEU, K. MARIAGE, F. LELEUX, M. MESSIN, S. MURATORE, G. MALERBA, Y. LOUAHED) et 8 abstentions (P. PIERART, MM. DOMINGUEZ, C. DASCOTTE, L. RIZZO, M. DEKOSTER, F. MOTTE, B. SARTEAUX, A. BOEHM) décide :

ARTICLE 1er. D'approuver le cahier spécial des charges N° 2012009 et le montant estimé du marché "Acquisition de chalets en bois 2012 - Révision du marché", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 16.500,00 € hors TVA ou 19.965,00 €, 21% TVA comprise.

ARTICLE 2. De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

ARTICLE 3. Le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 763/741-98 (n° de projet 20120013).

33) Aliénation d'un bien Rue de la Perche

Par 16 voix pour (MM. L. D'ANTONIO, L. LEFEBVRE, F. COLLETTE, JF. LACOMBLET, JC.COPENAUT, G. NINFA, L. COLLART, Ph. SCUTNAIRE, S. LIBERT, O. MATHIEU, K. MARIAGE, F. LELEUX, M. MESSIN, S. MURATORE, G. MALERBA, Y. LOUAHED) et 8 abstentions (P. PIERART, MM. DOMINGUEZ, C. DASCOTTE, L. RIZZO, M. DEKOSTER, F. MOTTE, B. SARTEAUX, A. BOEHM) décide :

ARTICLE 1 : de vendre le lot n° 24 d'une contenance de 48 ca (suivant le plan dressé par le géomètre P. Cardon en date du 26 janvier 2011 réf. 11.014), cadastré 3° division section B n° 425 v3 pie à Monsieur ESTIEVENART Hugues et Madame LA MANTIA Antonella tous deux domiciliés en date du 28 juin 2010 à 7340 COLFONTAINE Clos François Mitterrand 13

ARTICLE 2 : que la présente vente est consentie au montant de 240,00 € (deux cent quarante euros) conformément à l'estimation du Receveur de l'Enregistrement en date du 27 juin 2011

ARTICLE 3 : de charger le Notaire Malengreaux de la passation de l'acte relatif à cette vente

34) Dossier Peters – Rue à Paniers

A l'unanimité, décide :

ARTICLE 1 : de procéder à la cession gratuite d'une bande de terrain de 1m80 (suivant le plan du géomètre P. Cardon daté du 3 mai 2012 réf. 12.064), en contrepartie de la réfection du pignon anciennement mitoyen par les consorts Peters-Caufriez, aux conditions suivantes à faire apparaître dans l'acte notarié :

- La présente cession est consentie à la condition que l'acquéreur et les futurs propriétaires du n°38 n'ouvrent pas de baies donnant sur le terrain restant la propriété de la Commune de Colfontaine

- Endéans les douze mois suivant la signature de l'acte authentique, l'acquéreur établira à ses frais et sur sa propriété le long de la nouvelle limite séparative une clôture dont les matériaux et la hauteur respecteront les dispositions du Règlement Communal d'Urbanisme de la Commune de Colfontaine,

ARTICLE 2 : de charger le Notaire Malengreaux de rédiger le projet d'acte.

35) Permis d'urbanisme pour placement d'affichage Asbl Magnum

Par 23 voix pour (MM. L. D'ANTONIO, L. LEFEBVRE, F. COLLETTE, JF. LACOMBLET, JC.COPENAUT, G. NINFA, P. PIERART, L. COLLART, MM. DOMINGUEZ, Ph. SCUTNAIRE, S. LIBERT, O. MATHIEU, K. MARIAGE, L. RIZZO, F. LELEUX, M. MESSIN, S. MURATORE, M. DEKOSTER, G. MALERBA, Y. LOUAHED, F. MOTTE, B. SARTEAUX, A. BOEHM) et une abstention (C. DASCOTTE) émet un avis favorable dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme introduite par ASBL MAGNUM, rue du Pont d'Arcole, 14 à 7340 Colfontaine relative à la pose d'un panneau d'affichage électronique graphique à Colfontaine, Avenue Docteur Schweitzer sur une parcelle cadastrée 01 A 700 D 2;

36) CAS – Compte 2011 – Approbation

Monsieur P. PIERART quitte la séance de 19 H 21 à 19 H 26.

A l'unanimité, décide d'approuver les comptes annuels 2011 du CAS de Colfontaine selon les chiffres ci-dessous :

		7.385.335,08	180.039,85
-		1.076,72	0,00
=		7.384.258,36	180.039,85
-		7.255.193,43	177.277,51
=		129.064,93	2.762,34

		7.255.193,43	177.277,51
-		7.226.368,14	159.470,73
=		28.825,29	17.806,78
		7.384.258,36	180.039,85
-		7.226.368,14	159.470,73
=		157.890,22	20.569,12

37) Compte communal 2011 – Approbation

Par 16 voix pour (MM. L. D'ANTONIO, L. LEFEBVRE, F. COLLETTE, JF. LACOMBLET, JC.COPENAUT, G. NINFA, L. COLLART, Ph. SCUTNAIRE, S. LIBERT, O. MATHIEU, K. MARIAGE, F. LELEUX, M. MESSIN, S. MURATORE, G. MALERBA, Y. LOUAHED) et 8 abstentions (P. PIERART, MM. DOMINGUEZ, C. DASCOTTE, L. RIZZO, M. DEKOSTER, F. MOTTE, B. SARTEAUX, A. BOEHM) approuve les comptes annuels 2011 selon les chiffres ci-dessous :

		29.627.386,35	7.443.359,05
-		193.427,92	0,00
=		29.433.958,43	7.443.359,05
-		25.336.305,23	7.578.872,15
=		4.097.653,20	135.513,10
		25.336.305,23	7.578.872,15
-		23.632.442,97	1.509.047,72
=		1.703.862,26	6.069.824,43
		29.433.958,43	7.443.359,05
-		23.632.442,97	1.509.047,72
=		5.801.515,46	5.934.311,33

38) Modification budgétaire communale n°1/2012 – services ordinaire et extraordinaire – Adoption

Monsieur JC. COPENAUT quitte la séance de 19 H 46 à 19 H 49

Décide par 16 voix pour (MM. L. D'ANTONIO, L. LEFEBVRE, F. COLLETTE, JF. LACOMBLET, JC.COPENAUT, G. NINFA, L. COLLART, Ph. SCUTNAIRE, S. LIBERT, O. MATHIEU, K. MARIAGE, F. LELEUX, M. MESSIN, S. MURATORE, G. MALERBA,

Y. LOUAHED) et 8 abstentions (P. PIERART, MM. DOMINGUEZ, C. DASCOTTE, L. RIZZO, M. DEKOSTER, F. MOTTE, B. SARTEAUX, A. BOEHM)

**ARTICLE 1** : D'adopter le service ordinaire de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2012 selon les chiffres ci-dessous :

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Solde</b>
<b>Exercice propre</b> :	22.835.851,87	22.682.745,04	153.106,83
<b>Exercices antérieurs</b> :	4.107.249,53	149.985,54	3.957.263,99
<b>Prélèvement</b> :	/	1.261.375,89	-1.261.375,89
<b>Résultat global</b> :	<b>26.943.101,40</b>	<b>24.094.106,47</b>	<b>2.848.994,93</b>

Décide par 16 voix pour (MM. L. D'ANTONIO, L. LEFEBVRE, F. COLLETTE, JF. LACOMBLET, JC.COPENAUT, G. NINFA, L. COLLART, Ph. SCUTNAIRE, S. LIBERT, O. MATHIEU, K. MARIAGE, F. LELEUX, M. MESSIN, S. MURATORE, G. MALERBA, Y. LOUAHED) et 8 abstentions (P. PIERART, MM. DOMINGUEZ, C. DASCOTTE, L. RIZZO, M. DEKOSTER, F. MOTTE, B. SARTEAUX, A. BOEHM)

**ARTICLE 2** : D'adopter le service extraordinaire de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2012 selon les chiffres ci-dessous :

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Solde</b>
<b>Exercice propre</b> :	3.346.250,00	4.692.875,89	-1.346.625,89
<b>Exercices antérieurs</b> :	3.898.921,59	820.750,66	3.078.170,93
<b>Prélèvement</b> :	1.479.835,89	/	1.479.835,89
<b>Résultat global</b> :	<b>8.725.007,48</b>	<b>5.513.626,55</b>	<b>3.211.380,93</b>

### 39) Questions orales

- Entend les questions orales posées par Mesdames M. DEKOSTER, MM. DOMINGUEZ, F. ITALIANO, C. DASCOTTE et par Monsieur P. PIERART relatives à la présence d'amiante dans le bâtiment destiné à la zone de police boraine de l'ancienne Bell Téléphone

Monsieur P. PIERART et Madame C. DASCOTTE s'expriment à ce sujet. Monsieur P. PIERART se demande s' il y a réellement présence d'amiante dans le bâtiment, s'il existe un rapport certifiant qu'il n'y a aucune trace d'amiante ni à l'intérieur ni à l'extérieur du bâtiment et demande devant les inquiétudes de la population, des anciens comme des futurs travailleurs, pourquoi il n'a pas été mis en œuvre le principe de précaution et l'établissement d'une zone de confinement.

Madame C. DASCOTTE ajoute qu'il n'y a pas de précaution particulière et demande si la Commune de Colfontaine, compétente territorialement a pris ou va prendre des dispositions

particulières. Elle rappelle que le conseil communal avait voté en son temps, sur proposition d'Ecolo le principe d'une information (site internet et bulletin communal) sur les dangers de l'amiante en cas de travaux de rénovation, principe jamais mis à exécution.

Monsieur le Bourgmestre répond qu'il existe deux rapports :

- Un rapport de base établi par la société AIB Vincotte attestant la présence d'amiante à 2 endroits à savoir la chaufferie et deux portes coupe-feu. Par précaution, un rapport complémentaire a été demandé pour analyser la présence d'amiante dans le corps de garde à l'entrée du bâtiment qui est resté intact ainsi que dans le local extérieur abritant les compteurs au gaz, locaux dans lesquels l'entreprise Vincotte n'a pu accéder initialement.
- Un rapport de la médecine du travail par lequel il nous est bien certifié que le personnel de police ayant pénétré dans le bâtiment, que le personnel ouvrier ou que les riverains ne risquaient quoi que ce soit avec les quelques traces d'amiante décelées. Celles-ci se trouvent confinées et nullement à l'état volatile. Le bâtiment ne présente aucun danger dans la mesure où toutes les dispositions ont été prises pour enlever cette amiante selon les règles.

Concernant la deuxième question, Monsieur le Bourgmestre répète que la zone de confinement n'est pas nécessaire et que les inquiétudes sont nourries par certains qui souhaitent en faire une affaire politique. Les produits utilisés du temps de Bell Téléphone étaient beaucoup plus inquiétants pour la santé des travailleurs...

Monsieur le Bourgmestre déclare que la commune est prête à aider les gens et qu'il va soulever la problématique au conseil de police qui se réunit le lendemain et qu'avec l'autorisation du conseil de police il remettra les rapports aux anciens membres du personnel de la Bell téléphone.

Madame MM. DOMINGUEZ déclare que l'on a finalement répondu à sa question d'actualité et qu'il y a d'autres conclusions et discordances dans les affirmations. A son avis, il faut s'entendre avec les personnes concernées et communiquer une information conjointe.

Madame C. DASCOTTE s'étonne du fait que cette problématique ne fasse pas l'objet d'un point de l'ordre du jour du conseil de police.

Monsieur P. PIERART soulève le problème de l'information. Pour lui, il y a un autre rapport que celui d'Aib Vincotte et qui est nettement moins positif que ce dernier. Il constate que l'on court après les événements. Monsieur le Bourgmestre déclare qu'il n'a pas d'autre rapport à sa disposition.

Monsieur P. PIERART est d'avis que les réponses de la hiérarchie de la zone de police sont contredites par le Président de cette même zone. Pour lui, l'autre rapport est plus alarmant que le premier. Il considère qu'il ne s'agit pas d'un problème politique.



Monsieur le Bourgmestre relève qu'il n'a fait l'objet d'aucun contact et qu'il n'a jamais été prévenu. Il se contente, à ce stade, de poser les questions et ne dispose pas d'un autre rapport.

Pour Monsieur P. PIERART, il s'agit de la santé des gens et pas de politique.

Monsieur le Bourgmestre rappelle que les déchets sont transportés dans une décharge agréée.

Monsieur F. COLLETTE rappelle que la santé de la population est une préoccupation majeure de la commune et qu'il aurait fallu attirer l'attention de la commune.

Pour Madame C. DASCOTTE, le Bourgmestre a été contacté par e-mail.

Monsieur P. PIERART et Madame C. DASCOTTE estiment qu'il faut apporter les vérifications indispensables. Quelle est l'attitude de la médecine du travail ?

Monsieur le Bourgmestre rappelle que l'on n'a pas travaillé durant trois jours parce que l'inspection, après contrôle, a constaté que les ouvriers n'avaient pas de formation particulière et qu'elle a dû leur être assurée.

Monsieur P. PIERART rappelle si nécessaire qu'il y a dans la région des sociétés spécialisées en cette matière et en cite une bien connue.

Madame MM. DOMINGUEZ déclare qu'un rapport est postérieur au rapport de 2010 et qu'il est nécessaire de comparer les rapports et de prendre les informations indispensables.

En conclusion, Monsieur le Bourgmestre déclare qu'il est décidé d'en parler au conseil de police.

- Entend la question orale de Monsieur P. PIERART relative au retard de paiement de la zone de police

Il souligne que la presse a appris que la zone de police faisait preuve de retard de paiement de ses loyers au fédéral et que le lendemain le chef de corps a déclaré qu'il n'y avait de tel retard pour être contredit le lendemain par le président de la zone et que cela ne fait pas très sérieux. Il demande à combien s'élèvent les retards de loyers au fédéral et sur combien d'années ils portent, si une provision a été constituée pour y faire face et en cas d'obligation de paiement quelles seraient les conséquences sur le paiement de la zone « pour le personnel » et pour les communes. Il souhaite également savoir si la zone de police a d'autres retards de paiement.

Monsieur le Bourgmestre répond aux différentes questions :

\* Il rappelle que le Collège de police a pris la décision de suspendre les paiements des loyers fédéraux car il a appris qu'environ 46 zones avaient pris la même attitude.

En outre, depuis plus de 2 ans, aucun rappel n'a été adressé à la Zone de police.

Ces retards s'élevaient à environ 400.000,00 € début 2012 et se rapportaient aux années 2010 et 2011.

Les 200.000,00 € de loyers pour l'année 2010 ont été versés en mai 2012.

Les 200.000,00 € pour les loyers 2011 seront versés prochainement.

\* Les engagements de dépenses sont restés ouverts aux comptes de sorte qu'aucune provision n'est nécessaire pour faire face au décaissement de cette dépense.

\* Pour le personnel et les communes, aucune conséquence puisque ces dépenses ont été prévues depuis le départ dans le budget zonal. Au contraire, aucun intérêt de retard ne nous a été facturé de sorte que les montants placés sur notre compte ont rapporté des intérêts à la Zone !

\* Pour Monsieur le Bourgmestre, il n'existe aucun autre retard de paiement

Monsieur P. PIERART est alors d'avis qu'il s'agit d'une tempête dans un verre d'eau.

- Entend la question de Monsieur P. PIERART relative à la diminution du personnel de la zone de police en 2013.

Il constate que la presse a appris que pour boucler le budget 2012 notre zone de police avait décidé de diminuer son personnel à trois cents personnes en 2013 (par rapport à 341 unités en 2009).

Il est également question de remettre en cause les heures supplémentaires et de week-end.

Monsieur L. COLLART quitte la séance à 20 H 27 et ne la réintègre plus.

\* Monsieur le Bourgmestre répond que les effectifs seront limités à 300 personnes et qu'il n'est pas question de remettre en question les prestations irrégulières

\* Un moratoire est instauré sur les mobilités entrantes du personnel jusqu'à ce que le Collège de police ait atteint son objectif.

Cela sous-entend que le personnel sortant ne sera, dans la mesure du possible, pas remplacé. Aucune fonctionnalité ni catégorie de personnel n'est donc touchée spécifiquement par cette mesure d'ordre général.

\* Il confirme que le Collège de police a insisté afin que ce moratoire ne concerne pas les polices de proximité.

\* Le coût des heures supplémentaires et de week-end sera diminué de

4.000,00 € et la récupération sera privilégiée.

\* Le week-end, il y aura 1.000,00 € de moins ; des arbitrages seront donc faits en fonction des priorités de terrain.

\* Concernant les conséquences sur le terrain, en 2002, lors du passage en zone, 277 agents étaient occupés à la zone. En 2009, 341 agents soit 64 agents de plus ! Sauf erreur de sa part, les résultats sur le terrain en 2002 étaient loin d'être mauvais. Aujourd'hui, ils sont excellents et le Collège de police est d'avis qu'un très bon niveau de satisfaction peut être maintenu en coupant la poire en deux entre 2002 et 2012 pour se situer à un niveau de 300 agents.

Monsieur le Bourgmestre rappelle que le budget de la zone est consacré à concurrence de 84 % pour le personnel et que les résultats des activités de la police sont bons.

Monsieur P. PIERART est d'avis que les décisions qui ont été prises de diminuer le personnel à 300 en 2013 n'ont pas été bonnes.

Pour Monsieur le Bourgmestre, il faut un refinancement des zones de police en général par le gouvernement fédéral. Le terrain sera moins occupé mais l'efficacité sera assurée.

Monsieur P. PIERART constate que l'on décide de diminuer le nombre du personnel.

- Entend la question de Monsieur P. PIERART qui déclare qu'à la demande de commerçants et de riverains, il s'est rendu récemment sur la Place Saint-Pierre un mardi vers 6 heures. Il y a notamment constaté que l'interdiction de circuler n'était pas respectée, certains conducteurs n'hésitant pas à enlever les barrières.

Les commerçants se plaignent du manque de sécurité existant depuis des années.

Par ailleurs, il semble que le responsable du marché n'est pas présent avant 7 heures.

Il demande quelles mesures on peut proposer pour remédier à cette situation

Monsieur le Bourgmestre répond que l'interdiction de stationner est en vigueur à 6h. L'interdiction de circuler est effective à partir de 7h, heure à laquelle le placier est sur place et où il installe les barrières.

Il est vrai que certaines personnes enlèvent elles-mêmes les barrières et n'hésitent pas à traverser le marché en voiture ou à moto. Cette problématique nous a également été rapportée par notre placier et certains commerçants. Notre police de proximité est donc régulièrement sur place pour assurer la sécurité les mardis de 7h à 8h00 et de 13h à 14h.

Monsieur P. PIERART a constaté que des commerçants arrivent avant 7 h et qu'il est important de rappeler les règles en matière d'installation.

Monsieur le Bourgmestre envisagera le problème avec l'agent communal placier.

- Entend la question de Monsieur P. PIERART qui constate que le mardi de la Pentecôte, une polémique est survenue suite à l'enlèvement de voitures de membres du Comité du Tour de Wasmes apparemment à la demande du Bourgmestre et/ou celle de la police.

Une rumeur circule quant au souhait de faire prendre en charge les frais d'enlèvement et de gardiennage par la commune. Il en serait de même pour les PV dressés.

Il se demande ce qu'il est en réellement.

Monsieur le Bourgmestre constate effectivement que 8 véhicules ont été enlevés effectivement rue du Cimetière le mardi des festivités de la Pentecôte.

C'est notre police locale qui a pris la décision d'embarquer ces véhicules compte tenu des panneaux d'interdiction de stationner qui avaient été placés la veille par notre service des Travaux.

J'ai été interpellé le jour même par les personnes concernées à qui j'ai bien fait part que j'allais me renseigner sur ce qui s'était passé et à qui j'ai promis que la commune interviendrait dans le défraiement des frais de dépannage en cas d'erreur.

Après avoir fait le point sur la situation auprès de notre police locale et notre service des travaux, il s'avère que les panneaux avaient bien été placés et que les PV dressés sont légitimes.

J'ai suggéré au service de soumettre ce point au Collège.

C'est le Collège de demain qui se positionnera là-dessus mais je suggérerai, compte tenu du contexte festif et du doute qui subsiste sur la visibilité des panneaux, de prendre en charge les factures de dépannage. Quant aux PV, vous savez qu'il n'est pas de m'on ressort d'influer sur le judiciaire.

Il précise que le coût pour l'enlèvement de 8 véhicules s'élève à environ 900€. Il rappelle que les panneaux d'interdiction étaient fournis par la Ville de Mons et qu'il s'agissait de petits panneaux placés dans le fonds et que les personnes se rendant au tour de Wasmes se sont stationnées à 2 h du matin et qu'elles n'ont pas pu voir lesdits panneaux.

#### 40) Questions d'actualité

- Entend la question de Monsieur P. PIERART

Monsieur P. PIERART constate que la presse a relayé l'information d'une fuite de gaz ce Lundi 18 Juin 2012 à la rue du Grand Passage, face à l'école Nazé.

Il souhaite obtenir les détails de cet incident et en particulier le timing.

Monsieur le Bourgmestre répond que le timing est le suivant :

8h30 : Les parents d'enfants et les enseignants suspectent des odeurs de gaz aux abords de l'entrée du côté primaire de l'école Nazé, à la rue du grand Passage. Une enseignante appelle ORES.

9h00 : Un technicien de chez ORES est dépêché sur place, il procède à divers sondages.

9h30 : Appel de l'école au service travaux pour analyser la situation, contact est pris avec le technicien qui recherche une fuite éventuelle.

Des travaux de pose en trottoir, de nouvelle conduite basse pression gaz, ont été récemment effectués.

9h45 : Appel des chauffagistes communaux afin de vérifier si l'installation gaz de l'école n'est pas concernée. Après mise en pression, ce n'est pas le cas. Pas de présence de gaz dans le bâtiment.

10h20 : Détection d'une perte de gaz par ORES au niveau d'un regard de vanne en trottoir. La direction de l'école prévient l'Echevin de l'Enseignement et le service travaux me prévient simultanément.

Je décide de faire immédiatement évacuer l'école.

10h32 : les enfants sont évacués vers le centre sportif, sentier de Liernes.

L'évacuation est organisée à l'arrière du bâtiment, par la cour des maternelles, étant donné que la fuite se situe devant la cour primaire.

10h35 : Appel police de proximité pour encadrer l'évacuation.

10h36 : Appel service travaux pour organiser le transport des enfants avec les cars scolaires.

10h39 : Appel pompiers pour vérifier le danger éventuel et les dispositions qui pourraient être prises pour l'ensemble du quartier.

10h45 : rues bloquées par la police, tous les enfants sont évacués. Le Bourgmestre est sur place.

10h50 : Les pompiers arrivent et analysent la situation, le quartier reste bloqué tant que tous les tests réalisés par les pompiers ne soient effectués.

11h10 : Les pompiers autorisent la réouverture des voiries, le quartier ne doit pas être évacué.

13h00 : Intervention d'une équipe de terrassement de chez ORES afin de procéder aux réparations.

Monsieur le Bourgmestre rappelle que le technicien de ORES délégué sur place a déclaré qu'il ne fallait pas évacuer le bâtiment et que le problème relevait d'une mauvaise exécution du travail par le sous-traitant, la terre enlevée et remise n'ayant pas été damée et s'étant effondrée.

Le délégué de ORES était d'ailleurs particulièrement furieux de cette situation.

Pour Monsieur P. PIERART, ORES a joué aux apprentis sorciers.

Monsieur F. COLLETTE déclare que des reproches peuvent être formulés à l'égard du travail de ORES et Monsieur le Bourgmestre constate que les difficultés sont nombreuses avec cette entreprise.

41) Minute de silence

A la demande de Monsieur le Bourgmestre, le conseil communal respecte une minute de silence en mémoire de Monsieur Daniel VILCOT décédé récemment, ancien enseignant et bibliothécaire et ancien directeur d'écoles communales.

## II. HUIS CLOS

Le huis clos est prononcé à 20 H 46  
Les votes ont lieu au scrutin secret et sont acquis à l'unanimité.

La séance est clôturée à 21 H 15

Le Secrétaire,

JP. CULEM

Le Président,

L. D'ANTONIO